

POUR VOUS INSCRIRE OU
POUR MODIFIER VOTRE INSCRIPTION

Présentez-vous à la commission de révision situé au 2, rue Laurier, le 14 octobre de 13 h à 20 h, le 15 octobre de 10 h à 19 h, ou le 21 octobre de 13 h à 19 h. Un parent, votre conjointe, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place.

DOCUMENTS REQUIS

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, apportez **deux pièces justificatives** qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance. Vous pouvez apporter par exemple :

- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie
- Certificat de naissance
- Facture d'électricité ou de téléphone

POUR VOTER

Vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

BESOIN D'ASSISTANCE ?

Les lieux de vote sont accessibles. Le personnel du bureau de vote est là pour vous aider. Vous pouvez demander la trousse d'accessibilité, qui contient plusieurs outils. Une personne peut aussi vous accompagner – une ou un interprète, par exemple.

OÙ ET QUAND VOTER

Centre socioculturel Anne-Hébert
22, rue Louis-Joliet



✓	VOTE LE JOUR DES ÉLECTIONS	Les bureaux de vote sont ouverts le dimanche 2 novembre, de 10 h à 20 h. Votre employeur doit faire en sorte que vous avez au moins quatre heures consécutives pour aller voter.
✓	VOTE PAR ANTICIPATION	Vous pouvez voter par anticipation le dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h.
✓	VOTE ITINÉRANT	Vous pouvez voter à votre domicile le 27 octobre si vous en avez fait la demande à la présidente d'élection avant le 21 octobre. Vous devez être incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou à mobilité réduite.
✓	VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION	Vous pouvez voter le mardi 28 octobre 2025 de 14 h à 19 h.

LA VILLE FAIT PARTICIPER LES ENFANTS



Électeurs en herbe est un programme d'initiation à l'exercice du droit de vote qui plonge les jeunes au cœur d'une simulation électorale. Un volet de ce programme est destiné aux municipalités et met sur pied les petits bureaux de vote.

Présentez-vous à la table de vérification de l'identité de l'électeur pour permettre à votre enfant de voter.



Électeurs
en herbe

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Vous pouvez joindre, Me Isabelle Bernier, présidente d'élection au :
2, rue Laurier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1W1
info@villescjc.com
(418) 875-2758

Guide pour les
élections générales
municipales

2 novembre 2025

élections
Québec



Des élections se tiendront à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les candidats sont les suivants :

Maire

- Pierre Dolbec
- Mathieu Roberge

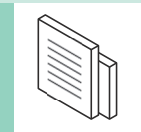
District 1

- Sylvain Ferland
- Jeremy Ouellet-Rousseau

District 2

- Éric Gadoury
- Vivian Viviers

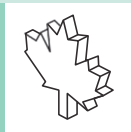
POUR VOTER, VOUS DEVEZ REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES LE JOUR DE L'ÉLECTION



Être inscrite
ou inscrit sur la
liste électorale



Avoir 18 ans
ou plus



Avoir la
citoyenneté
canadienne



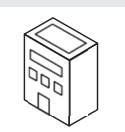
Ne pas avoir
perdu vos droits
électoraux

+



Avoir votre domicile dans
la municipalité et habiter au
Québec depuis au moins six mois

OU



Être propriétaire d'un immeuble
ou occuper un établissement
d'entreprise situé sur le territoire
de la municipalité depuis
au moins 45 jours

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ?

Vous pouvez exercer votre droit de vote si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements
- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire
- Locataire d'un établissement d'entreprise

Pour que votre nom soit ajouté à la liste électorale, vous devez transmettre une demande écrite (SMRC-9.2). Les copropriétaires d'immeubles et les cooccupants d'établissements d'entreprise doivent désigner qui, parmi eux, sera inscrit sur la liste électorale au moyen d'une procuration (SMRC.9.1). Ces documents doivent être transmis à la municipalité avant le 21 octobre 2025 à 19 h.

ÊTES-VOUS INSCRIT
SUR LA LISTE ÉLECTORALE?

Vous pouvez le vérifier :

- En consultant l'avis d'inscription que vous recevrez avec ce dépliant
- En communiquant avec votre présidente d'élection dont les coordonnées apparaissent à la fin de ce document

LE JOUR DE L'ÉLECTION,
VOUS NE POURREZ PAS VOUS INSCRIRE NI
FAIRE DE CHANGEMENT D'ADRESSE.



Ville de Sainte-Catherine de-la-Jacques-Cartier

Au bord de l'eau, au cœur de l'action

CARTE DES DISTRICTS



District électoral 1

Place Alexandre-Peuvret, Montée de l'Auberge, *des Aventuriers*, Beauséjour, *Boréale*, Carignan, de la Détente, de Duchesnay, Émile-Nelligan, Ernest-Piché, du Grand-Voyer, Grande-Ligne, de Grenoble, du Jardin, Kennedy, de Louisbourg, Nobel, de l'Orée-des-Bois, des Ormeaux, du Quartz, *de la Randonnée*, René-Collard, des Sables, de la Sagouine, Saint-Denys-Garneau, des Sapins, de la Source, Taché, Thomas-Maher, Tour-du-Lac, de Vendôme, de Versailles, Vieux Chemin et des Villas.

District électoral 2

Albert-Langlais, Boisjoli, Champlain, Châteauvert, des Étudiants, de la Falaise, de Fossambault (no 4857 à 5584), Gingras, Jean-Baptiste-Drolet, Louis-René-Dionne, Montcalm, Napoléon-Beaumont et du Plateau.

District électoral 4

Aimé-Robitaille, Anne-Hébert, de l'Athyrium, Beauregard, Bellevue, des Catherine, des Cèdres, Désiré-Juneau, de Fossambault (no pairs de 4252 à 4756), Georgette-Moisan, Ghislaine-Lavoie, Guy-Linteau, Héloïse, Irenée-Cantin, Irène-Paquet, de la Jacques-Cartier (no 12 à 406), Kamouraska, Liguori-Drolet, Maurice-Picard, Mylène-Drolet, de l'Osmonde, Père-Marquette, de la Rencontre, Robert-Laplante, de la Sapinière, des Saules, Sylvio-Langlois, du Torrent, de la Tourbière et Vanier.

District électoral 6

de l'Assomption, des Bois-Francis, Bon-Air, des Buissons, de la Canadienne, des Cigales, des Cyprès, des Érables, de Fossambault (nos pairs de 1980 N à 4180), François-Bertrand, Laurentienne, du Rocher et de la Vallée.

District électoral 3

de l'Alizé, des Artisans, du Beau-Site, Charles-Painchaud, de la Colline, Coloniale, de Fossambault (no impairs de 4455 à 4753), du Garbin, du Grégou, de la Jacques-Cartier (no 1 à 10), Jolicoeur, Juchereau, Laurier (no 2 à 50), des Lilas, Louis-Jolliet, Maisonneuve, du Miejour, du Mistral (no 8 à 80), du Noroît, du Ponant, Rouleau, de la Seigneurie et du Sirocco.

District électoral 5

des Bouleaux, Clément-Paquet, Edward-Assh, Elzéar-Bertrand, de l'Entente, de Fossambault (no impairs de 2027 à 4251), Grand-Capsa, de la Grande-Chevauchée, du Grand-Pré, J.-A.-Pélisson, du Labech, Laurent-Marcotte, Laurier (no 56 à 360), du Levant, du Mistral (no 84 à 122), Pic-Mouche, de la Rivière, des Sous-Bois, Tibo et de la Tramontane.

